

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MONTAGNAT

Séance du 28 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

DATE DE LA CONVOCAATION
Le 24 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 mai à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yvan CHICHOUX, Maire.

Présents :

M. Yvan CHICHOUX, Maire
Mmes Isabelle BLANC, Sophie PIRAT, Martine DORRY, Josiane FION,
Chantal DUBUIS, Martine BIGOT, Françoise FIXOT, Karen
FOURRIER, Noémie CAHTERIN

MM. Jean-Claude ROPY, Patrick CHANEL, Gilbert ALLERA, René
BERAUDIER, Guy BAJARD, Olivier GAMBIN, Mathieu LAY,

Absents : M. Christophe ECOCHARD, Bernard MERLE

Madame Martine BIGOT est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance précédente.

DELIBERATIONS :

• **Proposition d'Etat d'Assiette pour la Campagne 2021 – O N F**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts, en forêt communale, relevant du Régime Forestier, à savoir les parcelles : 12 et 13.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

. Etat d'assiette

Demande à l'ONF de bien vouloir apporter au programme les ajouts, ajournements, ou modifications du mode de commercialisation ci-après :

. Vente par contrats d'approvisionnements de bois façonné

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Dans le but de favoriser l'approvisionnement des scieurs locaux, la Commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel (permettant une réduction des frais d'assistance à maître d'ouvrage).

- **Délivrance des bois d'affouage**

Délivrance des bois sur pied des parcelles n° 12 et n° 13

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :

- . M. Gilbert ALLERA
- . M. Guy BAJARD
- . M. Patrick CHANEL

- **Engagement à P.E.F.C. Auvergne Rhône-Alpes**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC ;
- D'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC ;
- De s'engager à mettre en place **les mesures correctives** qui pourraient m'être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas de non-conformité de mes pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire ;
- D'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui pourraient m'être demandées, je m'exposerais à être exclue du système de certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- De s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- De s'engager à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- De signaler toute modification concernant les forêts communales et, (ou) sectionales engagées dans la démarche PEFC ;

Le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Modification du tarif du couvert Salle des Fêtes – instauration de chèques de caution**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 18 décembre 2020 afin de fixer les tarifs de locations des salles communales en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 et propose de la compléter par les tarifs suivants :

Il a été décidé que la vaisselle louée sera dorénavant rendue sale, Monsieur le Maire propose que le prix du couvert fixé à 0.50 €, soit augmenté.

. **Le nouveau tarif est fixé à : 1 € le couvert.**

Il a été instauré deux chèques de caution à la signature du contrat de location (un état des lieux entrée et sortie sera établi et signé par les deux parties) :

- Caution de dégradation : 800 €
- Caution de nettoyage : 200 €

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents, les tarifs proposés.

BATIMENTS :

- **Salle des fêtes – Commission gestion des salles (Isabelle BLANC)**

Le 10 mai 2021, la Commission « Gestion des Salles » s'est réunie pour définir les mesures pour la réouverture de la salle des fêtes.

Des groupes de travail se sont formés et des réunions ont été fixées :

- le jeudi 20 mai avec M. Patrick CHANEL un groupe a ramené la vaisselle ;
- le mardi 25 mai avec M. Jean-Claude DAUJAT, Mmes Aliçonne AMIOT, Isabelle BLANC,

Mmes Chantal DUBUIS et Françoise FIXOT : constitution des trousseaux de clés destinés à la location.

Ces personnes seront référentes pour les clés.

- Jeudi 27 mai : élaboration des règlement intérieur, contrat de location, état des lieux.
Ces documents seront présentés et approuvés par le Conseil Municipal.

M. Patrick CHANEL, Guy BAJARD et Olivier GAMBIN sont référents pour la sono.

Le podium sera systématiquement monté par les employés communaux.

Mesdames Chantal DUBUIS et Françoise FIXOT s'occupent du tissu pour confectionner le tour du podium.

- Contrat assurance – GROUPAMA (Jean-Claude RAPY)

Au cours du premier trimestre 2021, la Commune a rencontré le chargé d'affaires de GROUPAMA afin de faire le point sur les différents contrats d'assurances de la Commune.

De ce rendez-vous, il ressort qu'il y avait un doublon concernant l'assurance du gymnase. En effet, la CA3B a repris la gestion pleine et entière de tous les gymnases de l'agglomération, y compris l'assurance.

Nous avons demandé au chargé d'affaires de supprimer ce contrat, d'où une diminution de la cotisation de 1 300 euros par an.

GROUPAMA propose de souscrire un contrat baptisé CYBER UP. Ce contrat garantira la Commune contre la cyber criminalité. Le capital assuré est de 150 000 euros pour une cotisation annuelle de 500 euros.

Le Conseil Municipal conscient des risques, accepte cette proposition.

Avec les ajustements du contrat (suppression du gymnase – assurance du mobil home en année pleine – ainsi que l'option CYBER UP), la cotisation annuelle qui était de 7 746 euros en 2020 s'élèvera à 6 660 euros en 2021.

- SIEA - Achat groupé électricité (Jean-Claude RAPY)

Suite à la suppression des tarifs réglementés d'électricité pour les collectivités locales au 1^{er} janvier 2021, obligation leur est faite de lancer une consultation auprès des différents fournisseurs d'électricité.

Le SIEA a proposé, courant 2020, aux Communes d'adhérer au marché groupé d'achat d'électricité souscrit par le SIEA à compter du 1^{er} janvier 2021, à l'instar du marché de fourniture de gaz auquel la Commune est adhérente. Ce marché est d'une durée d'un an renouvelable 3 fois (fin du contrat le 31/12/2024).

L'adhésion à ce contrat par la Commune lui permet de bénéficier d'un tarif préférentiel lié à la mutualisation, engendre une économie de 859 euros annuel soit - 5.7 % de la facture totale.

VOIRIE :

- Travaux sur droit de tirage 2021 (Yvan CHICHOUX)

Monsieur le Maire a rencontré Madame Fabienne NEVERS - Technicienne voirie de la CA3B, pour une réunion bilan du programme voirie 2021. Il en ressort un reliquat de 23 000 euros.

Ce reliquat permettra à la Commune :

- . la création de places de parking à proximité du Plan d'eau (6 841,24 euros TTC)
- . le revêtement en enrobé impasse de la Torchère (14 800 euros TTC)

- Enfouissement des réseaux secs (secteurs Curnillat, Buffets) (Yvan CHICHOUX)

L'étude réalisée par le SIEA concernant l'enfouissement des réseaux secs : chemin des Curnillats et Chemin du Moulin de Noirefontaine est terminée. Cette étude a reçu l'aval du Conseil Municipal permettant un démarrage des travaux au début de cet été.

Au préalable, une réunion publique d'informations et de présentation du projet avec tous les riverains sera organisée.

- Voie nouvelle – étude (Yvan CHICHOUX)

Le projet de création de la voie nouvelle reliant le Cabinet Médical au chemin de l'école, nécessite une étude globale du projet réalisée par un Cabinet spécialisé.

Le Conseil Municipal a décidé de s'appuyer sur la compétence du service d'ingénierie du Département.

PLAN LOCAL D'URBANISME (Yvan CHICHOUX)

La révision simplifiée du PLU concernant le transfert des ateliers municipaux – CD 23, à proximité du local des pompiers est en cours de finalisation.

Notre urbaniste Madame DALLY MARTIN a proposé à la Commission adéquat « une déclaration de projet » qui sera examinée le 8 juin prochain.

ECOLE (Martine DORRY)

La demande de transformation du CDD de Laurie BOURREE en CDI avec un statut de stagiaire pendant un an est soumise au Conseil Municipal.

Bon à savoir : un fonctionnaire territorial stagiaire est une personne qui, nommée dans un emploi permanent, accomplit les fonctions afférentes au dit emploi et à vocation à être titularisée dans le grade correspondant. Le stage est à la fois une période d'apprentissage des fonctions et une période probatoire au cours de laquelle le fonctionnaire stagiaire doit faire la preuve de son aptitude professionnelle. Cette période suit la nomination et précède la titularisation.

Informations concernant le poste concerné :

De septembre 2020 à début novembre 2020, Laurie était à la cantine de 11h15 à 12h30 puis en surveillance de sieste jusqu'à 13h15.

A compter de novembre, elle est intervenue en plus de 8h30 à 11h15 à l'école en renfort compte tenu des exigences de la situation sanitaire.

A compter de février 2021, AINTER'JOB ayant des difficultés à nous attribuer une personne pour le ménage du soir, Laurie est intervenue en plus sur le ménage de 16h30 à 18h45.

Depuis février, elle travaille donc sur les semaines scolaires de 8h30 à 13h15 et de 16h30 à 18h45.

D'autre part, sa polyvalence permet aussi d'assurer les remplacements inopinés du personnel scolaire de façon plus sereine. Il faut aussi noter qu'à la rentrée prochaine, Alyçonne sera moins disponible puisque les locations de salles devraient recommencer et que la présence de Laurie permettrait ainsi d'assurer les différentes tâches qu'Alyçonne ne fera plus au niveau de l'école !

C'est pourquoi, il est soumis cette demande de transformation de poste. Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

PRESENTATION DU SITE INTERNET (Martine DORRY & Karen FOURRIER)

Depuis un an, la Commission « Communication » travaille sur le site internet de la Commune.

Mmes Karen FOURRIER et Martine DORRY l'ont complété conformément aux décisions qui avaient été prises sur son arborescence. Karen a terminé la finalisation, il est donc prêt pour la mise en ligne.

Une présentation du futur site est faite au Conseil Municipal qui valide sa mise en ligne.

Elle interviendra donc dans le courant du mois de juin 2021.

COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Fête du village (Yvan CHICHOUX)**

Suite à la crise sanitaire, se pose la question du maintien ou non de la fête communale traditionnellement organisée par le Comité des fêtes début juillet de chaque année.

Bien que la pandémie évolue favorablement, le Conseil Municipal est réservé quant à l'organisation de ces festivités.

Monsieur le Maire rencontrera prochainement le Président du Comité des fêtes pour évoquer avec lui s'il est opportun ou non d'organiser cette fête ?

- **Renouvellement contrat panneau pocket (Martine DORRY)**

Déjà un an que nous adhérons à PANNEAU POCKET, il faut songer à son renouvellement qui n'est pas tacite.

La Commune de MONTAGNAT étant adhérente à AMRF, le coût du réabonnement pour 1 an est de 230 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'abonnement pour un an. Martine DORRY se charge de faire le nécessaire.

La prochaine séance est fixée le vendredi 25 juin 2021

**Plus rien n'étant à délibérer, Monsieur le Maire déclare close
la présente séance du Conseil Municipal à 21 h 45.**